

De la diffusion de l'information scientifique dans les universités africaines francophones : le cas de l'Université de Ouagadougou

Par Salaka SANOU
Presses universitaires de Ouagadougou
Université de Ouagadougou (Burkina Faso)
sanousalaka@yahoo.fr

Introduction

Faisant partie des universités africaines de la deuxième génération, l'Université de Ouagadougou a connu plusieurs phases dans son évolution dont nous allons rappeler les principales :

- 20 Octobre 1965 : création de l'Institut supérieur de Formation pédagogique avec pour missions de :
 - former des professeurs pour l'enseignement secondaire du premier cycle,
 - suivre et contrôler les études en Facultés des étudiants préparant une licence d'enseignement et gérer les carrières des personnels enseignants en position de stage.
- Mai 1969 : création du Centre d'enseignement supérieur (C.E.SUP.) comprenant :
 - le Collège littéraire universitaire (C.L.U.),
 - l'Institut universitaire pédagogique (I.U.P),
 - l'Institut universitaire de technologie (I.U.T),
 - le Centre voltaïque de la recherche scientifique (C.V.R.S),
 - le Centre de documentation et de perfectionnement pédagogique (C.D.P.P.).
- Le 25 septembre 1972 le C.V.R.S. est retiré du C.E.SUP. et, pour compenser ce retrait, il a été créé le 8 novembre 1973 l'Institut supérieur polytechnique de Ouagadougou (I.S.P.O) établissement à vocation scientifique.

Le 1^{er} avril 1974, le C.E.SUP. est transformé en université qui connaîtra plusieurs restructurations (1985 : 8 Instituts et 2 Ecoles supérieures, 1991 : 5 Facultés, 3 Instituts et 1 Ecole, 2000 : 6 Unités de formation et de recherche et 1 Institut).

Ces multiples restructurations ont été motivées par le souci de participer pleinement au processus de développement du pays. La refondation de 2000 vise entre autres

- l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les Burkinabè,
- la recherche de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité,
- l'ouverture de l'université à l'environnement local, régional, national et international,
- la conduite d'une recherche utilitaire au service de la cité.

La mission fondamentale de l'université de Ouagadougou est d'élaborer et de transmettre la connaissance par la formation et pour ce faire la recherche scientifique et la vulgarisation des travaux de recherche font partie de ses objectifs. C'est la raison pour laquelle le processus de refondation ne pouvait oublier cette dimension de l'université en impulsant une nouvelle dynamique à la recherche.

Outre les missions traditionnelles dévolues à une université, à savoir la formation et la recherche (cf. statuts de l'Université de Ouagadougou), il est demandé aux universités africaines, notamment celles de la deuxième génération dont fait partie celle de Ouagadougou, de participer au développement des Etats. La visibilité de cette participation est souvent jugée à l'aune des domaines que l'actualité met au devant des préoccupations du moment : l'environnement, l'économie, la démocratie, la bonne gouvernance, le sida etc.

Mais à notre avis, le rôle de l'université consiste aussi à contribuer au développement des connaissances. C'est à travers l'information scientifique et sa diffusion que peut et doit se faire cette capitalisation. Or, pour que cette capitalisation puisse être utile et efficace, elle doit pouvoir être disponible pour tous ses utilisateurs potentiels : c'est le rôle des organes de diffusion dont les structures de recherche se dotent.

L'Université de Ouagadougou issue de la refondation de 2000 amis au cœur de ses préoccupations sa participation au développement du pays. C'est ainsi que l'accent est particulièrement mis sur la professionnalisation de la recherche. L'analyse des textes de la refondation nous montre cette nouvelle orientation.

Nous nous proposons dans cette communication d'analyser les problèmes rencontrés dans la diffusion de l'information scientifique dans les universités francophones en partant du cas de l'Université de Ouagadougou. Articulée en deux parties, elle nous donnera l'occasion dans un premier temps de revenir sur la définition et les dimensions de l'information scientifique ; dans un deuxième temps nous verrons quelles sont les organes de diffusion dont l'Université de Ouagadougou s'est dotée : les différentes revues scientifiques, leur ligne éditoriale (revues générales ou thématiques), leur périodicité, leur mode de fonctionnement, les difficultés auxquelles elles sont confrontées, etc.

En guise de conclusion, nous ferons quelques propositions relatives à la facilitation de la diffusion de l'information scientifique soit au niveau sous-régionale (Afrique occidentale) soit au niveau des universités francophones : mise en commun des expériences à travers une rencontre des responsables des Presses universitaires, des librairies universitaires et des bibliothèques universitaires d'Afrique francophone en vue de rechercher des solutions à la diffusion des publications.

1. L'information scientifique et technique

Il est de coutume d'affirmer que le 20^{ème} siècle a été caractérisé, entre autre, par une révolution technologique qui a fait du globe un village planétaire pour reprendre l'expression célèbre de Mac Luhan. Quelles ont été les conséquences de cette révolution technologique sur la vie des hommes, sur leurs relations et surtout sur leur organisation en vue de parvenir à leur plein épanouissement à travers un développement bien compris ?

Le prodigieux développement technologique a contribué à rapprocher davantage les hommes, les sociétés, les Etats, les nations en réduisant les distances géographiques, physiques, économiques et culturelles. L'humanité se trouve aujourd'hui, grâce aux technologies de l'information et de la communication, dans une société de l'information caractérisée par la possibilité pour chacun de ses membres de créer, obtenir, utiliser et partager l'information et le savoir : les individus, les communautés et les peuples disposent, dans cette perspective, de tout leur potentiel pour assurer le développement durable par une exploitation judicieuse des moyens qu'offre le développement technologique.

Aujourd'hui, la question qui se pose est plus celle de la répartition, et par conséquent de l'usage de l'information par les hommes que celle de ses moyens de diffusion. Car, comment amener les différentes communautés à tirer le meilleur profit du potentiel qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour assurer leur développement si elles ne peuvent y accéder ?

Le droit au développement fait partie des droits de l'homme. Et comme le stipule la Déclaration universelle des Droits de l'homme, « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ». Cela implique son droit à ne pas être inquiété pour ses opinions et à chercher, recevoir et répandre les idées et connaissances nécessaires à son développement. Ce principe place au centre de ses préoccupations, la communication comme besoin fondamental pour l'homme dont la satisfaction passe par une organisation sociale.

La science comme ensemble des connaissances acquises par l'homme joue un rôle prépondérant non seulement dans le développement humain durable mais aussi dans la circulation de l'information. En effet, le prodigieux développement des technologies de l'information et de la communication auquel nous faisons allusion est le résultat des progrès scientifiques et techniques grâce auxquels les multiples obstacles qui entravaient les relations inter humaines sont sinon anéantis du moins réduits : ainsi le temps et l'espace ne peuvent plus empêcher la communication, la circulation des idées et des connaissances. C'est ce qui fait dire à certains que les TIC contribuent au dialogue entre les hommes, les nations et les civilisations, en un mot au dialogue culturel.

Face à ces caractéristiques de la société de l'information, comment se présente la situation des pays en développement dont fait partie un pays comme le Burkina Faso ? Malgré tout le potentiel des TIC, ces pays

semblent souffrir d'un enclavement inadmissible qui est la résultante non pas de la non disponibilité des TIC mais plutôt d'un sous équipement inadmissible à l'orée du 21^{ème} siècle. Or, pour assurer un développement bien compris, il est nécessaire, voire indispensable d'assurer un accès aux TIC et surtout à l'information et au savoir. Pour cela, il faut « créer un environnement propice à tous les niveaux ; développer et élargir les applications des TIC ; favoriser et respecter la diversité culturelle ; reconnaître le rôle des médias (...) et encourager la coopération internationale et régionale »¹. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une coopération et un partenariat entre les parties prenantes à savoir pouvoirs publics, institutions, régionales et internationales, partenaires au développement, institutions de formation et de recherche, etc.

Parmi les actions à mener que propose la **Déclaration de principe du Sommet mondial sur la Société de l'information** nous retiendrons cinq qui peuvent permettre à nos universités d'assurer une meilleure circulation de l'information scientifique et technique.

a) Accès à l'information et au savoir

Le développement durable ayant l'homme comme finalité, celui-ci doit pouvoir accéder de façon équitable et universelle aux infrastructures et aux services des TIC. La réduction des distances et du temps ne saurait être une réalité si une partie de l'humanité ne peut bénéficier des avantages qu'offrent les TIC. Leur accès doit tenir compte des conditions et de l'environnement tant social qu'économique afin de ne pas créer de nouvelles fractures au sein des sociétés entre ceux qui savent grâce aux TIC et ceux qui ignorent parce que incapables d'accéder aux TIC : chacun devrait avoir accès à l'information et au savoir pour partager et renforcer le savoir mondial. Cela ne sera possible que si l'on supprime les obstacles à l'accès «équitable à l'information, notamment pour les activités éducatives, culturelles et scientifiques »².

Comme le stipule la déclaration, « les informations relevant du domaine public devraient être facilement accessibles de manière à étayer la société de l'information (...). Il faudrait renforcer les institutions publiques telles que les bibliothèques, les archives, les musées, les collections culturelles et d'autres points d'accès communautaires, de manière à promouvoir la préservation des archives documentaires et un accès libre et équitable à l'information »³.

b) Renforcement des capacités

Comprendre la société de l'information et l'économie du savoir suppose pour chacun la possibilité d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires. Dans cette perspective, le renforcement des capacités institutionnelles devrait être prioritaire notamment dans les domaines de l'éducation et de l'accès à l'information : « les créateurs, les éditeurs et auteurs de contenu ainsi que les enseignants, les formateurs, les archivistes, les bibliothécaires et les apprenants devraient contribuer activement à promouvoir la société de l'information, en particulier dans les pays les moins avancés »⁴.

Cela passe par un accroissement des capacités nationales dans le domaine de la recherche- développement, ce qui assurera le transfert de technologie. Doter nos universités et structures de recherche en TIC leur permettra, à n'en pas douter, de bénéficier des mêmes conditions de production scientifique que celles du Nord et, comme le disait Madame la Rectrice de l'AUF à la clôture des 1^{ères} journées scientifiques des Réseaux des Langues, cela permettra aux universitaires du Sud d'être aussi performants que leurs collègues du Nord.

c) Créer un environnement propice

La création d'un environnement propice à l'utilisation des TIC passe par non seulement le transfert de technologie mais aussi par la coopération internationale : il s'agit de favoriser l'acquisition de matériel dans des conditions qui tiennent compte des moyens des structures de recherche, de procéder à la formation des utilisateurs des TIC afin d'optimiser leur rendement. Le gain en temps et en efficacité contribue à la productivité des structures utilisant les TIC dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

¹ Déclaration de principe du Sommet mondial sur la Société de l'information

² Déclaration de principe du Sommet mondial sur la Société de l'information

³ Déclaration de principe du Sommet mondial sur la Société de l'information

⁴ Déclaration de principe du Sommet mondial sur la Société de l'information

Dans le cadre de la diffusion de l'information scientifique et technique, l'utilisation des TIC constitue une voie d'intégration de la recherche de nos universités dans la modernité à travers le travail en réseau et aussi la diffusion par internet des résultats de recherche. Il est vrai que la gestion de l'information par internet pose des problèmes de plusieurs ordres qui ne peuvent être résolus que par la concertation au niveau international. C'est pourquoi l'environnement et la réglementation au niveau national doivent tenir compte de cette dimension planétaire du phénomène.

d) Diversité et identités culturelles

La diversité et l'identité culturelles constituent le fondement de l'humanité et c'est la raison pour laquelle leur respect devra être un élément-clé de la société de l'information. La diversité linguistique qui découle de la diversité culturelle doit favoriser le dialogue des cultures : il est donc indiqué de promouvoir une société de l'information qui accordera la priorité à la création, à la diffusion et à la préservation des contenus exprimant cette diversité. Il est indispensable que notre société moderne rende accessibles les différents contenus scientifiques par le biais des supports de diffusion capables de respecter les diverses origines en vue de préserver le patrimoine culturel.

e) Coopération internationale et régionale

Les TIC ayant révolutionné la circulation internationale de l'information, leur utilisation ne peut se faire sans considérer l'environnement international. Du reste leur nature et leur objectif consistent, comme nous l'avons dit, à réduire les distances et à briser les obstacles qui se sont jusqu'ici dressés entre les hommes et les communautés dans leurs besoins de communication.

Les niveaux de développement des pays étant différents selon leurs connaissances et leur maîtrise de la technologie, les pays du Sud ne peuvent avancer dans la voie des TIC sans une collaboration et une coopération à plusieurs étages : sous-régionale, régionale, bilatérale, multilatérale.

Puisqu'on ne réinvente pas la roue, il faut tirer profit des acquis et connaissances technologiques afin de se mettre au diapason scientifique. Ainsi donc cette coopération peut être aussi bien financière, technologique, matérielle ; elle peut consister à former les utilisateurs des TIC pour exploiter au mieux et au maximum les possibilités qu'elles offrent.

Ce tour d'horizon sur la société de l'information nous permet d'aboutir à des conclusions suivantes :

- nos universités ont une chance inespérée de rentrer dans la modernité grâce aux TIC qui mettent l'information à la disposition et à la portée de tous ;
- l'information scientifique et technique qu'elles sont changées de diffusion sous forme de résultats de recherche à travers les publications scientifiques qu'elles animent doit participer au développement durable. Pour ce faire, elle a besoin d'utiliser toutes les possibilités qu'offrent les TIC.
- Cette utilisation des TIC suppose et nécessite un environnement favorable à travers non seulement les équipements mais aussi la formation des utilisateurs, une réglementation adéquate qui respecte la diversité culturelle et une coopération multi dimensionnelle profitable aux parties prenantes.

Fort de ces conditions, que constatons - nous au niveau de l'Université de Ouagadougou en matière de diffusion de l'information scientifique et technologique ? Notre université, malgré sa jeunesse relative, s'illustre par un dynamisme en matière de recherche scientifique dont la matérialisation la plus patente est la configuration du corps professoral qui fait ressortir un taux d'encadrement scientifique respectable : en effet, sur 247 enseignants titulaires de l'enseignement supérieur on compte 24 PT, 63 MC et 160 MA soit plus de la moitié sont enseignants de rang A (87/160).

Si l'on connaît les conditions très sévères et rigoureuses de promotion des enseignants au sein du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), on mesure les efforts réalisés par les enseignants de Ouagadougou pour gravir les différents échelons de la hiérarchie universitaire. Au-delà de ces

chiffres qui révèlent aussi la qualité de la recherche menée à l'Université de Ouagadougou, il y a les publications qui en donnent une autre dimension.

2. Les revues scientifiques à l'Université de Ouagadougou

La publication des travaux de recherche des enseignants de l'Université de Ouagadougou est une préoccupation partagée par différents responsables de cette institution, surtout que le CAMES veille au respect strict de certaines prescriptions en matière de publications scientifiques. Diverses expériences ont été réalisées dont nous vous présentons l'état des lieux.

a) Les Annales de l'Université de Ouagadougou

Les différentes réorganisations intervenues au sein de l'Université ont permis de créer une Direction des Presses Universitaires qui, au-delà de l'impression des fournitures de bureau, jouent une fonction d'éditeur. Service rattaché au Secrétariat général de l'université, la Direction des Presses Universitaires, depuis janvier 2003, comprend trois services :

- le service financier et comptable,
- le service commercial,
- le service de l'édition.

Ce dernier service est chargé de :

- la gestion et le suivi des articles proposés dans les différentes séries des Annales,
- la gestion et le suivi des manuscrits d'ouvrages proposés à l'édition,
- le montage des différents numéros des Annales,
- la gestion des ateliers de production.

Les Presses Universitaires de Ouagadougou, (PUO) au terme de l'article 15 de l'arrêté portant sur leur organisation, publient une revue scientifique intitulée *Annales de l'Université de Ouagadougou*. D'abord publiée en deux séries (Sciences Humaines et sociales et Sciences exactes et appliquées), elle comprend aujourd'hui 4 séries :

- Lettes et Sciences Humaines,
- Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion,
- Sciences de la vie et de la matière,
- Sciences de la Santé.

Chaque série comporte un comité scientifique composé d'enseignants de rang magistral dans les domaines couverts par la série. Outre les *Annales*, les statuts prévoient aussi la possibilité d'éditer des ouvrages scientifiques dans des collections abritées par les différentes séries ; auxquels cas, il est prévu la nomination de directeurs de collection.

Le premier numéro des *Annales* a été publié en juin 1989. Comme son nom l'indique, la revue est annuelle. Initialement tirée en deux cents exemplaires, les difficultés de diffusion ont conduit à ramener le tirage à cent exemplaires avec comme lieux de diffusion essentielle la Bibliothèque universitaire centrale (où il faut obligatoirement déposer cinq exemplaires) et la librairie universitaire en dépôt-vente.

Le financement des *Annales* est assuré par le budget de l'Université ; elles ne bénéficient d'aucune autre subvention.

Reconnues par le CAMES, *les Annales de l'Université de Ouagadougou* jouissent de la confiance des collègues des autres universités dont elle publie régulièrement des articles. Cette renommée est due à la qualité des différents comités scientifiques, au sérieux avec lequel les documents sont traités et à la régularité dans la parution.

b) Les autres revues

Une des missions des Presses Universitaires de Ouagadougou étant «d'éditer et de diffuser des ouvrages à caractère universitaire (Annale, livres revues, plaquettes) » elles ambitionnent d'être une maison d'édition scientifique. C'est ainsi qu'elle est sollicitée pour éditer les revues scientifiques suivantes :

La Revue du CEDRES

C'est la revue publiée par le Centre d'étude, de documentation, de recherche économique et sociale basé au sein de l'UFR Sciences économiques et de gestion. D'abord trimestrielle de 1977 à 1989, la revue est devenue semestrielle depuis 1990 ; sur premier tirage était de 500 exemplaires mais aujourd'hui elle tire à 300 exemplaires. Outre l'Université de Ouagadougou son financement est assuré par les Universités de Paris XII Val-de-Marne en France et Groningen en Hollande.

Sa diffusion assurée par le CEDRES se fait à travers les abonnements, la librairie universitaire et des librairies de la ville comme DIACFA et Jeunesse d'Afrique. Elle est reconnue par le CAMES, et le CODESRIA, et le CIERRA. La caution scientifique des articles est assurée par un comité scientifique international.

Les Cahiers du CERLESHS

Le Centre d'études et de recherches en Lettres et Sciences Humaines et Sociales (CERLESHS) est le résultat de multiples mutations des structures de recherche au sein de l'ancienne Faculté des Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales (FLASHS). Elle a pour ambition de fournir un cadre favorisant la recherche ; c'est ainsi que depuis 1985 il publie la revue annuelle intitulée *Cahiers de CERLESHS* qui tire à 200 exemplaires. C'est une revue commune aux UFR Lettres, Arts et Communication et Sciences humaines.

Reconnus par le CAMES, les ***Cahiers du CERLESHS*** publient des articles d'origines diverses dans le domaine des Lettres et Sciences Humaines et Sociales. La qualité scientifique de ces articles est assurée par un comité scientifique essentiellement composé d'enseignants de rang A des deux UFR.

La diffusion de la revue est assurée par la Librairie Universitaire, la Librairie Jeunesse d'Afrique et au sein des UFR concernées.

Le Journal de la SOACHIM

La Société africaine de Chimie (SOACHIM) regroupe les chimistes du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte-d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo et qui sont organisés au sein de leurs sections nationales. La coordination de la SOACHIM est assurée par un bureau de six membres dont le Secrétaire permanent est le Professeur Sié Faustin SIB du Burkina Faso qui est en même le rédacteur en chef de la revue scientifique *Le Journal de la SOACHIM*.

Cette revue a été créée en 1994 mais son premier numéro a été publié en 1997 ; c'est une revue semestrielle tirée en 100 exemplaires avec le soutien financier de l'AUF, de l'Université de Ouagadougou, des membres de la SOACHIM, de la Société nationale des Hydrocarbures du Burkina (SONABHY) ; et des auteurs des articles.

Elle dispose d'un comité scientifique international, qui est le garant de la qualité scientifique des articles. Elle est reconnue par le CAMES et est indexée au Chemical abstract aux USA sous le numéro de code JSOCF2. La diffusion est assurée par les sections nationales des huit pays membres.

La revue Burkina Médical

Afin de favoriser la diffusion des résultats de leurs recherches, les médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes, vétérinaires et biologique de l'UFR Sciences de la Santé ont créé en 1998 une revue semestrielle tirée en 200 exemplaires et dénommée *Burkina Médical*. Son comité scientifique est composé d'enseignants de rang A de l'UFR. Elle publie de articles de collègues burkinabè et étrangers.

Burkina Médical est financé par l'UFR et les cotisations de ses membres. Reconnue par le CAMES, la revue est diffusée au sein de l'UFR Sciences de la Santé de l'Université de Ouagadougou et aussi à travers les abonnements.

La revue du CAMES

Face aux difficultés qu'éprouvent les universités membres du CAMES à publier régulièrement leurs revues et face aussi aux exigences scientifiques du même CAMES, ses responsables ont senti le besoin d'avoir une revue propre qui serait chargée de publier les travaux des chercheurs. C'est ainsi qu'en 1998 a été créée la **Revue du CAMES**.

Elle comprend six séries :

- Médecine humaine, Pharmacie Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et productions animales,
- Lettres et Sciences humaines,
- Sciences naturelles, Agronomie,
- Sciences juridiques et politiques,
- Mathématiques, Physique, Chimie,
- Sciences économiques et de gestion.

La revue dispose d'un Conseil scientifique international et chaque série a un comité de lecture international . Il va de soi que la revue est reconnue par le CAMES. La diffusion se fait par dépôt-vente au siège du CAMES et au moment de la réunion des différents comités techniques spécialisés (CTS). Elle est semestrielle et est tirée à 200 exemplaires. Son financement est assuré exclusivement par le CAMES.

Le Cahier de Philosophie africaine

Créé en 2002, le **Cahier de Philosophie** africaine est une revue internationale de Philosophie publiée avec le concours de la Faculté de Philosophie et Lettre de Namur (Belgique), du Centre Eric Weil de l'Université Lille III (France) et de l'Association des Amis d'Eric Weil de l'Université Lille III (France). C'est une revue annuelle animée par un Comité de lecture international et un Conseil scientifique international.

Elle est exclusivement consacrée aux « articles strictement philosophique c'est -à-dire des textes d'histoire de la philosophie, des essais libres se rapportant à des thèmes ou des réflexions sur l'enseignement de la philosophie ».

La revue est reconnue par le CAMES et sa diffusion se fait par dépôt-vente à la Librairie universitaire et par le biais des relations extérieures de l'Université.

Conclusion

Comme on peut le constater à travers cette brève présentation des revues scientifiques publiées par les Presses Universitaires de Ouagadougou, celles-ci jouent véritablement un rôle d'éditeur d'une part d'autre part la recherche scientifique est active à l'Université de Ouagadougou, en témoigne la variété des titres et les domaines couverts.

Cependant, plusieurs problèmes se posent pour leur diffusion :

- la diffusion est limitée au seul campus de Ouagadougou pour beaucoup de revues, à la ville de Ouagadougou pour d'autres. Seules les revues, à dimension inter-nationale sont diffusées à l'extérieur du Burkina Faso ;
- Cette diffusion à l'extérieur se fait de manière artisanale, par le biais des structures de recherche dont ce n'est pas la vocation : ainsi elle reste limitée aux seuls auteurs d'articles ou au seul millier de spécialistes. C'est comme si les publications se faisaient pour un usage interne et exclusif alors que les résultats des recherches doivent pouvoir profiter à toute la communauté ;
- Le coût de revient de la revue est élevé au regard du pouvoir d'achat de l'étudiant qui est aussi un des publics consommateurs des productions scientifiques ;
- le tirage relativement faible contribue à augmenter le coût de revient or il est limité à cause des problèmes de diffusion. Ici nous nous retrouvons dans un cercle vicieux : les revues coûtent chers

parce que le tirages est limité, le tirages est limité parce que la diffusion se fait, les numéros ne sont achetés parce qu'il coûtent cher.

Face à ces constats que faire ? A notre avis trois propositions judicieuses peuvent aider à mieux assurer la diffusion des revues scientifiques publiées par nos universités :

- **Equiper nos presses universitaires en outils informatiques** afin qu'elles puissent exploiter au mieux les possibilités qu'offrent les TIC : en effet, en partant de l'exemple des P.U.O, nous pouvons dire que l'absence d'équipements en TIC et de connexion à internet retarde le travail de collecte et de traitement des articles (réception, envoi aux instructeurs, correction par les auteurs, retour aux instructeurs pour vérification avant le montage et la préparation de l'impression) qui se fait de façon manuelle.

La non utilisation des TIC constitue un handicap sérieux dans la mesure où le traitement manuel des articles occupe excessivement le temps des agents commis à la tâche, réduisant ainsi leur productivité. Elle contribue à augmenter le coût de production des revues, qui joue aussi sur le prix de vente.

La dotation en nouveaux équipements doit s'accompagner d'une formation conséquente des agents pour leur utilisation optimum.

- **Encourager la mise en ligne des revues existantes et /ou la création de nouvelles revues en ligne.** Non seulement cette politique inscrirait nos universités dans l'ère du temps en leur permettant d'utiliser au mieux les acquis technologiques pour la diffusion des résultats des recherches, elle rendrait aussi plus accessible ces publications dont le grand public pourrait tirer profit. Car à quoi servirait la recherche si ses résultats ne peuvent pas être exploités pour assurer le développement ?

Cependant, cette mise en ligne des revues, au-delà des problèmes de droit d'auteur qu'elle peut poser dans l'exploitation des articles, mérite une réflexion approfondie au sein d'une structure de promotion des enseignants - chercheurs comme le CAMES. A notre connaissance il semble que le CAMES manifeste des réticences à reconnaître la validité scientifique des revues en ligne. Si tel est vraiment le cas, cette réserve doit être levée en soumettant les revues en ligne aux mêmes exigences que celles sur support papier, notamment concernant la qualité scientifique et les exigences rédactionnelles. Cela ne devrait pas poser de problèmes particuliers dans la mesure où l'expérience de l'AUF pourrait servir en effet, en soutenant les revues en ligne (cf. l'appel à projet lancé cette année encore et auquel j'ai personnellement participé et les revues ayant déjà bénéficié du soutien de l'AUF), celle-ci montre bien qu'elle encourage les chercheurs à utiliser au mieux les potentialités technologiques des TIC. Une collaboration entre l'AUF et le CAMES devra être vivement recommandé en la matière.

- **Résoudre néanmoins le problème de la diffusion des revues sur support papier.** D'aucun avaient craint la disparition du support papier avec le développement d'internet. Mais ces craintes se sont révélées vaines dans la mesure reste toujours d'usage courant. Outre cela, la non accessibilité aux TIC conduit à la nécessité de maintenir le support papier dans la diffusion des connaissances et de l'information. Comment alors assurer sa diffusion ?

Nous proposons ici la réunion d'un atelier de réflexion qui regrouperait les responsables des différentes structures universitaires d'édition et de diffusion : presses universitaires, bibliothèque et librairie universitaires. L'objectif de cette rencontre consisterait à réfléchir sur la mise en place de structures et circuits de distribution et de diffusion du livre universitaire ou scientifique avec en amont le renforcement de l'édition scientifique.

Cette réunion qui devrait bénéficier de l'appui technique et financier de l'AUF pourrait être organisée selon les différents bureaux régionaux en Afrique avec la possibilité d'une synthèse au niveau des universités africaines membres de l'AUF afin de dégager une politique de promotion de l'édition scientifique francophone en Afrique.

Bibliographie

- Arrêté n° 2003-002/MESSRS/SG/UO/CH du 03 janvier 2003 portant organisation des Presses universitaires de Ouagadougou.
- Déclaration de principe du Sommet mondial sur la Société de l'information ; Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire.
- Annales de l'Université de Ouagadougou ; vol. X 2002, série B : Sciences exactes et sciences de la nature ; ISSN 0796-563X.
- Annales de l'Université de Ouagadougou ; vol. XIV 2002 série A: Sciences humaines et sociales; ISSN 0796-5621.
- CEDRES ETUDES, revue économique et sociale burkinabè, N° XXXXIII-XXXXIV, 1^{er} semestre 2001, ISSN 1021-3236.
- Cahiers du CERLESHS N° 20, 2003, ISSN 0796-5966.
- CEDRES ETUDES, revue économique et sociale burkinabè, N° XXXXIII-XXXXIV, 1^{er} semestre 2001, ISSN 1021-3236.
- Journal de la Société ouest-africaine de Chimie, publication bisannuelle, 8^{ème} Année, N° 015, Juin 2003, ISSN 0796-6687.
- Burkina Médical, revue semestrielle des médecins, pharmaciens, chirurgiens, dentistes, vétérinaires et biologistes du Burkina ; N° 001/002 2000-2001.
- Revue du CAMES, semestriel du Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur, Série A, vol. 02, 2003.
- Le Cahier de Philosophie africaine, revue internationale de Philosophie ; N°001, 2003 ; ISSN 0796-5842.